

DOCUMENTS GRAPHIQUES

Echelle : 1/5 000°

Projet de Carte Communale arrêté le :

Enquête publique :

Approbation le :

Le Maire

Le Préfet

2

Bureau d'études UrbaDoc
56 avenue des Minimes
31 200 TOULOUSE
05 34 42 02 91
urbaDoc@free.fr



Légende

	Zone N (secteur non constructible) : les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles(art. L124.2 du code de l'urbanisme).
	Zone U (secteur constructible) : Secteurs où les constructions sont admises en application de l'article L124-2 du code de l'urbanisme.
	Limite de la cartographie informative des zones inondables
	Mise à jour du fond de plan